

Image not found or type unknown



Vte bien immo sous regime communautaire legale

Par **esterel**, le **27/03/2009** à **20:51**

Bonjour,
Je suis mariée sans contrat. Nous avons acquis (à crédit) un petit appartement en bord de mer (résidence secondaire) mais, suite à perte d'emploi, je ne peux plus assumer le crédit et souhaite vendre. Mon épouse s'y oppose (bien qu'elle n'assume pas les mensualités du crédit). Puis-je me passer de son accord pour céder ce bien afin de solder le crédit bancaire ?
D'avance merci de votre avis.

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **09:22**

Bonjour,
Etant donné que vous êtes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts il vous faut absolument l'accord de votre épouse pour vendre le bien immobilier.
Expliquez lui qu'en cas de non paiement du crédit, la Banque fera vendre le bien par le Tribunal avec tous les frais que cela incombe.
Cordialement